

4. Tous les Etats devraient être encouragés à nommer des ambassadeurs pour le désarmement et à établir des programmes de consultation et d'information sur la limitation des armements et le désarmement.
5. L'Organisation des Nations Unies devrait tirer parti des connaissances spécialisées dont disposent les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales pour planifier et exécuter toutes ses activités en matière de désarmement.

Dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les Etats Membres étaient invités à redoubler d'efforts dans le domaine de la recherche, de l'éducation et de la diffusion d'informations sur le désarmement. Le Canada a répondu à cet appel sur plusieurs fronts et notre expérience des 10 dernières années montre que cet investissement de temps et de ressources demeure utile et offre des avantages à long terme. Nous espérons avoir l'occasion d'entendre d'autres propositions constructives au titre de ce point de l'ordre du jour et de pouvoir contribuer à leur examen.

-----